

3DGM

société par actions simplifiée au capital de 100 euros
siège social : 1 RUE DE BRUNEVAL 76610 LE HAVRE
978201689 RCS LE HAVRE
(la "**Société**")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 29/12/2024

Les Associés :

- **THOMAS GRANSARD**, demeurant 12bis Rue des Ecoles 95540 Méry-sur-Oise, titulaire de 830 actions en pleine propriété
- **GEOFFREY DUPRIE CONAN**, demeurant 15 Route de Parmain 95690 Nesles-la-Vallée, titulaire de 30 actions en pleine propriété
- **VANESSA DEBIEVRE**, demeurant 412 Rue des Plantes 60490 Ressons-sur-Matz, titulaire de 30 actions en pleine propriété
- **MARTIAL MAUGARS**, demeurant 1 Rue du Bois Belle Fille 95590 Presles, titulaire de 10 actions en pleine propriété
- **BRICE DROLLON**, demeurant 22 Boulevard Honoré de Balzac 92000 Nanterre, titulaire de 100 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) actions, soit la totalité des actions de la Société ;

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Cessions d'actions)

Les Associés prennent acte de la ou des cession(s) d'actions suivantes :

- Monsieur GEOFFREY DUPRIE CONAN, né le 18/06/1989 à Argenteuil (95100), demeurant 15 Route de Parmain 95690 Nesles-la-Vallée, Associé, cède **10 actions** à Madame VANESSA DEBIEVRE, née le 03/10/1983 à Gouvieux (60270), demeurant 412 Rue des Plantes 60490 Ressons-sur-Matz
- Monsieur GEOFFREY DUPRIE CONAN, né le 18/06/1989 à Argenteuil (95100), demeurant 15 Route de Parmain 95690 Nesles-la-Vallée, Associé, cède **10 actions** à Monsieur MARTIAL MAUGARS, né le 18/01/2000 à Beaumont-sur-Oise (95260), demeurant 1 Rue du Bois Belle Fille 95590 Presles

- Monsieur GEOFFREY DUPRIE CONAN, né le 18/06/1989 à Argenteuil (95100), demeurant 15 Route de Parmain 95690 Nesles-la-Vallée, Associé, cède **10 actions** à Monsieur BRICE DROLLON, né le 07/02/1983 à Nanterre (92000), demeurant 22 Boulevard Honoré de Balzac 92000 Nanterre

DÉCISION 2

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 29/12/2024, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnaît, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à LE HAVRE, le 29/12/2024,

THOMAS GRANSARD
Président

THOMAS GRANSARD
Associé

GEOFFREY DUPRIE CONAN
Associé

VANESSA DEBIEVRE
Associé

MARTIAL MAUGARS
Associé

BRICE DROLLON
Associé